

SOCIÉTÉ FONCIÈRE DU CAMBODGE

Filiale de la [Banque franco-chinoise](#)

S.A., 30 mars 1927.

Nouvelles sociétés indochinoises
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 juin 1927)

Nous apprenons la création par MM. Crémazy ¹, Faurie ² et Labbé ³ de la Société foncière du Cambodge. Le capital est de 500.000 francs ; il va être porté à 2.500.000 francs et le conseil est autorisé à l'élever jusqu'à 10 millions.

Sont membres du conseil d'administration :

MM. Le Gallen ⁴,

G. Maspero ⁵,

Ernest Outrey ⁶,

Max Outrey ⁷,

Bonniel ⁸,

Crémazy,

Colas ⁹

et la Banque franco-chinoise.

Le directeur de la société est M. Lambert ¹⁰, le distingué résident de Battambang.

Notre carnet financier
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 janvier 1928)

La Société foncière du Cambodge convoque une assemblée extraordinaire de ses actionnaires pour le 10 janvier, 74, rue Saint-Lazare.

¹ André Crémazy (1866-1936) : avocat à Saïgon, président du [Syndicat des planteurs de caoutchouc](#), des Hévées de Xuan-Loc et du Cercle sportif saïgonnais.

² André Faurie : avocat, élu en mai 1913 délégué du Cambodge au Conseil supérieur des colonies.

³ Joseph Labbé, du [Caoutchouc manufacturé](#) à Saïgon.

⁴ [Maurice Le Gallen](#) (1873-1955) : ancien gouverneur de la Cochinchine. Représentant ici la Banque franco-chinoise.

⁵ Georges Maspero, président de la [Banque franco-chinoise](#).

⁶ [Ernest Outrey](#) (1863-1941) : député de la Cochinchine (1914-1936), administrateur de sociétés.

⁷ Max Outrey (Miliana, Algérie, 1864-Paris, 1943) : futur président et administrateur délégué. Voir encadré ci-dessous.

⁸ Albert Bonniel : administrateur délégué de la [Société agricole de Thanh-tuy-ha](#).

⁹ Eugène Colas (1870-1956) : tanneur-corroyeur à Paris (Éts Énault). Voir [encadré](#). Administrateur de la Banque industrielle de Chine.

¹⁰ Lambert (Charles)(1871-1942) : chevalier de la Légion d'honneur : administrateur de 1^{re} classe des services civils de l'Indochine ; 34 ans 4 mois de services, dont 24 ans 2 mois 20 jours aux colonies (*Journal officiel de la République française*, 12 mars 1924). Président de la Société rizicole de Battambang. Président de l'Association sportive du Cambodge.

Notre carnet financier
(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 5 février 1928)

La Compagnie foncière du Cambodge a porté son capital de 2.500.000 à 4.500.000 francs.

CAPITAL PORTÉ DE 2,5 À 10 MF

Notre carnet financier
(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 20 février 1928)

Nous avons annoncé dans notre dernier numéro que la Compagnie foncière du Cambodge avait porté son capital à 4.800.000 francs. C'est une erreur : cette compagnie va porter son capital de 2.500.000 à 10 millions de francs.

37.500 actions seront réservées aux actionnaires et porteurs de parts et 37.500 mises à la disposition du conseil d'administration.



Coll. Olivier Galand
SOCIÉTÉ FONCIÈRE DU CAMBODGE
Société anonyme au capital de 2.500.000 fr.
divisé en 25.000 actions de 100 fr. chacune

CAPITAL SOCIAL PORTÉ À
10.000.000 de fr. ASSEM-
BLÉES GÉNÉRALES EXTRAORDI-
NAIRES DES 7 AOÛT 1928

Statuts déposés chez M^e Maurel, notaire à Phnom-Penh

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel de l'Indochine*
7 juillet 1927

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel de l'Indochine*
10 mars 1928

Siège social à Phnom-Penh

ACTION DE 100 FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée

Un administrateur (à gauche) : G. Maspero
Par délégation du conseil d'administration (à droite) : ?
Imprimerie Pattegay, Paris

Cercle sportif annamite de Sadec
(*L'Écho annamite*, 28 février 1928)

[...] Dans tous les milieux et sphères, nous travaillons pour acquérir de l'estime et de la sympathie. Je me souviens d'un passage du discours remarquable prononcé au sein de notre cercle, lors de la fête de l'Armistice, par M. [Charles] Lambert, administrateur des Services civils en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, actuellement directeur du Crédit foncier du Cambodge [*sic* : *de la Société foncière du Cambodge*] :

« Nous emporterons de Sidec la vision d'un pays heureux d'une richesse considérable, où grâce à l'influence des personnes estimables et avantageusement connue, l'entente la plus large règne entre les éléments français et annamites pour le plus grand bien de cette province, réputée avec juste raison « le jardin de la Cochinchine ».

Cette forte pensée venue de la part d'un Français connu et aimé du Cambodge est pour nous un réconfort et un encouragement.

CHRONIQUE FINANCIÈRE
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 11 mars 1928)

Paris, 1^{er} février

[...] On parle beaucoup en Cochinchine de la Compagnie [*sic* : *Société*] foncière du Cambodge, créée l'an dernier et qui est administrée à Phnom-Penh par M. [Charles] Lambert, l'ancien résident de Battambang.

M. Crémazy, le planteur bien connu, qui présida la Chambre d'agriculture et fonda le syndicat des planteurs de caoutchouc, est revenu à la colonie, surtout, dit-on, pour s'en occuper. Elle serait appelée, sous le patronage de pareilles compétences, à un avenir incomparable.



Coll. Serge Volper

SOCIÉTÉ FONCIÈRE DU CAMBODGE
Société anonyme au capital de 10.000.000 fr.
divisé en 100.000 actions de 100 fr. chacune

Statuts déposés chez M^e Maurel, notaire à Phnom-Penh

Droit de timbre acquitté par abonnement
Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel de l'Indochine*
7 juillet 1927

Droit de timbre acquitté par abonnement
Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel de l'Indochine*
30 octobre 1928

Siège social à Phnom-Penh

ACTION DE 100 FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée
Un administrateur : André Crémazy
Par délégation du conseil d'administration : ?
Imprimerie Pattegay, Paris

(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 5 novembre 1928)

La Compagnie [*sic* : Société] foncière du Cambodge qui s'est constituée le 30 mars 1927 a réalisé pendant les cinq derniers mois de l'année 1927 pour 3.544.275 francs de prêts hypothécaires de premier rang et a acheté divers terrains à Phnom-Penh et dans des villes de l'intérieur.

Notre carnet financier

(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 5 mars 1929)

La Société foncière du Cambodge va porter son capital de 10 à 20 millions de francs par l'émission à 120 francs de 100.000 actions de 100 francs.

Société foncière du Cambodge

(L'Éveil économique de l'Indochine, 24 mars 1929)

La Société foncière du Cambodge vient de procéder à une augmentation de son capital, porté de dix à vingt millions de fr. par l'émission de 100.000 actions nouvelles de 100 fr., portant jouissance à partir de l'origine de la société, et par suite, complètement assimilées aux actions anciennes.

Notre carnet financier.

(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 20 avril 1929)

La Société foncière du Cambodge porte son capital de 10 à 20 millions en émettant à 120 francs 100.000 actions de 100 francs réservées : 60.000 aux actionnaires à raison de 6 actions nouvelles par 10 anciennes, 15.000 autres étant remises aux parts de fondateur (5 actions nouvelles pour une part) et 25.000 réservées à titre réductible aux actionnaires et porteurs de parts.

Compagnie générale des colonies

(Le Journal des finances, 17 mai 1929)

La Compagnie générale des colonies a participé aux augmentations de capital de la Société foncière du Cambodge, etc.

PHNOM PENH

(L'Avenir du Tonkin, 20 mars 1929)

Nous apprenons les fiançailles de mademoiselle Odette Lambert, fille aînée de M. Charles Lambert, directeur de la Société foncière du Cambodge, avec M. Laborne, directeur de l'agence de la [Banque franco-chinoise](#) à Haïphong.

Grand Conseil des intérêts économiques et financiers de l'Indochine
Désignation des membres
La séance d'ouverture se tiendra à Hanoï le 22 courant
(*L'Écho annamite*, 3 octobre 1929)

Hanoï, le 2 octobre. — Les personnalités suivantes ont été désignées comme membres du Grand Conseil des intérêts économiques et financiers de l'Indochine, au choix du gouverneur général, pour la prochaine session.

1° Membres français titulaires : ... [Charles] Lambert, directeur de la Société foncière du Cambodge...

FONCIERE DU CAMBODGE
(*Le Journal des débats*, 5 octobre 1929)

L'assemblée extraordinaire d'hier a régularisé l'augmentation du capital, porté de 10 à 20 millions de francs par l'émission de 100.000 actions de 100 francs.

Compagnie foncière du Cambodge
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 octobre 1929)

L'assemblée générale extraordinaire, convoquée en vue de la réalisation définitive de l'augmentation de capital de 10 à 20 millions de francs qui vient de se tenir, a reconnu la validité de la déclaration de souscription et de versement et adopté des modifications à l'article 6 des statuts qui en sont la conséquence.

Elle a, en outre, adopté les modifications ou additions aux articles 10, 11, 18, 21, 24 et 29 des statuts, proposées par le conseil d'administration.

Inventaire de la France d'Outre-Mer et des états et pays sous mandat français
(Ministère des colonies, 1930)

ÉTUDES
GÉNÉRALES
SUR QUELQUES SOCIÉTÉS COLONIALES

[56]
Société foncière du Cambodge

Capital : 20.000.000 francs, divisé en 200.000 actions de 100 francs.

Parts de fondateur : 3.000 attribuées aux premiers souscripteurs et participants à la première augmentation de capital.

Objet : Opérations foncières et immobilières, placements hypothécaires.

Constituée le 30 mars 1927.

Siège social : Phnom-Penh.

Siège d'exploitation : Cambodge.

Conseil d'administration : M. Max Outrey, président-délégué ; MM. A. Bonniel, G. Carrère, E. Colas, A. Crémazy, A. Faurie, J. Labbé, M. Le Gallen, G. Maspero, E. Outrey, L. Lasseigne.

Résultats : L'exercice 1928 présentait un solde bénéficiaire qui a été porté à un compte change.

Comité provisoire colonial de combattants
(*L'Écho annamite*, 12 avril 1930)

Par arrêtés du gouverneur de la Cochinchine en date du 11 avril 1930 :

Il est institué à Saïgon, un Comité provisoire colonial d'anciens combattants dont le ressort est celui de Cour d'appel de Saïgon.

La composition dudit comité provisoire est fixée comme suit :

M. [Charles] Lambert, directeur de la Cie [*sic* : *Société*] foncière du Cambodge, membre (en résidence à Pnompenh).

Pnom-penh
(*L'Avenir du Tonkin*, 10 juin 1930)

Nous apprenons avec plaisir les fiançailles de M^{lle} Denyse Lambert, fille de M. Lambert, directeur de la Société foncière du Cambodge, avec M. Tournès, directeur de l'agence de la [Société financière française et coloniale](#) à Pnom-penh.

M. Tournès étant appelé à la direction de l'agence de Haïphong, le mariage sera célébré dans cette ville fin juillet.

Nous présentons aux futurs époux nos vœux de bonheur.

1930 : CO-FONTATRICE DE LA [SOCIÉTÉ FONCIÈRE ET IMMOBILIÈRE DE CHI-HOA](#)

Société foncière du Cambodge
(*Les Annales coloniales*, 2 octobre 1930)

Au cours de l'exercice, le capital a été porté à 20 millions et les fonds mis à la disposition de la Société courant octobre 1929. Bilan sans compte de profits et pertes. Produits bruts d'exploitation : 1.484.284 fr., produits divers : 101.810 fr. ; provision pour risques de change et prélèvement sous peine d'augment. du capital : 1.029.290 fr., total profits et pertes : 2.615.385 affecté comme suit : frais généraux : 376.931 fr. ; intérêts et commissions : 322.630 fr. ; amortissements : sur frais de constitut. et augment. de capital : 265.954 fr. ; change : 1.649.869.

CAMBODGE

La commission municipale de Phnom-Penh
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 avril 1931)

La nouvelle commission municipale de Phnom-Penh qui siègera en 1933, 34 et 35, comprend : ... M. Lambert, directeur de la Foncière du Cambodge...

Société foncière du Cambodge
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 20 septembre 1931)

Les comptes de l'exercice font ressortir, après amortissement de 875.000 fr., un bénéfice de 510.000 francs qui sera reporté à nouveau.

L'assemblée générale ordinaire doit avoir lieu à Paris le 29 septembre.

Notre carnet financier
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 septembre 1931)

La Foncière du Cambodge a réalisé en 1930 un bénéfice de 510.000 francs après 875.000 francs d'amortissements ; elle a consenti pour 15.800.000 francs de prêts hypothécaires.

Société foncière du Cambodge
(*La Journée industrielle*, 30 septembre 1931)
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 25 octobre 1931)

L'assemblée ordinaire qui s'est tenue le 9 septembre a approuvé les comptes de l'exercice 1930. Le compte de profits et pertes présentait un solde créditeur de 510.592,80 fr.

MM. [Joseph] Labbé [le Caoutchouc manufacturé à Saïgon...] et [Georges] Maspero, administrateurs sortants, ont été réélus.

L'INDOCHINE IMMOBILIÈRE
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 août 1932)

CAMBODGE

La Société foncière du Cambodge a fait mettre en vente : le 20 août un terrain de 288 m² à Battambang, quai Norodom, avec deux compartiments en briques et tuiles (mise à prix 3.000 piastres), ayant appartenu à M. Khuth Peich, gouverneur à Mourig ; et le 9 octobre 73 m² à Phnom-Penh, 120, rue Praire, avec un compartiment en briques et tuiles mise à prix : 2.000 piastres).

SOCIÉTÉ FONCIÈRE DU CAMBODGE
(*Le Temps*, 29 septembre 1932)

L'assemblée du 28 septembre a approuvé les comptes de 1931, qui se sont soldés sans bénéfice ni perte, après affectation de 1.039.281 francs aux amortissements.

L'INDOCHINE IMMOBILIÈRE

(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 5 janvier 1933)

CAMBODGE

Phnom-Penh, 20 décembre, étude de M^{es} Achard et Tromeur, saisie de la Société foncière du Cambodge sur M. Huynh-Khoi et son épouse : 2.450 m² à Phnom-Penh, 5^e quartier (rues Nhan et Biot prolongées) avec maison briques et tuiles. Mise à prix 3.000 piastres.

Takeo, 19 décembre, étude de M^{es} Achard et Tromeur, saisie de la Société foncière du Cambodge sur M. Tran Hiep dit Tan Hap : 125 m² à Takeo-Ville avec maison briques et tuiles de 20 m. sur 5. Mise à prix : 1.000 piastres.

Soairieng, 7 décembre, étude de M^{es} Achard et Tromeur, saisie de la Société foncière du Cambodge sur M. Do don Hoa : 1.061 m² sis quai Maréchal Maunoury à Soairieng avec maison, magasin et dépendances briques et tuiles de 350 m². Mise à prix : 3.000 piastres.

L'INDOCHINE IMMOBILIÈRE

(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 5 février 1933)

CAMBODGE

Étude Achard et Tromeur : Phnom-Penh, 17 janvier, saisie de la Foncière du Cambodge sur le Chinois Ung-Song : un compartiment à étage 82, rue Ohier, 144 m², m. à p. 6.000 piastres ; 119 m² et compartiment à étage 63, quai Norodom, m. à p. 6.000 p. ; 114 m² et compartiment à étage, 33, rue Ang-Duong, m. à p. 6.000 p.

Phnom-Penh, 14 février, saisie de la Foncière du Cambodge sur M. Taou-You : 221 m² avec compartiment quai Piquet, m. à p. 3.000 piastres.

Phnom-Penh, 17 janvier, saisie de la Foncière du Cambodge sur Boun-Chann-Théam : 7.265 m² avec maison et 6 compartiments à Chak-Angré (Kandal), m. à p. 3.000 piastres.

Kampot, 28 décembre, saisie de la Foncière du Cambodge sur M. Phan si Hong : 117 m² avec compartiment à étage à Damnak-Changœur, m. à p. 1.000 p.

Kampot, 18 janvier, saisie de la Foncière du Cambodge sur M. Phoa Tin Khung : 142 m² avec compartiment à étage à Damnak-Changeour, m. à p. 2.000 piastres.

Kampot, 18 janvier, saisie de la Foncière du Cambodge sur M. Phu Khay Mang : 140 m² et compartiment à Damnak-Changeour, m. à p. 1.000 p.

Preyveng, 11 janvier, saisie de la Foncière du Cambodge sur M. Tran dinh Du : 1.200 m² avec 17 compartiments briques et tuiles dont 15 à étage près du marché de Banam, m. à p. 6.000 piastres.

Maxime-Marie-Édouard-Georges OUTREY,
président et administrateur délégué

Né à Miliana (Algérie), le 4 juin 1864.

Fils de Adolphe Constantin Édouard Outrey, payeur, 46 ans, et Emmy Sophie Patry, sp. 26 ans, son épouse

Cousin d'Ernest Outrey, député de la Cochinchine (1914-1936).

Marié en 1889 au Mans avec Marguerite Lemerrier. Dont Anne-Marie, mariée en 1919 avec le comte André de Chastenet, sculpteur.

Licencié en droit.

Engage conditionnel d'un an (11 novembre 1882) ;

commis auxiliaire civil du commissariat au Tonkin (31 juillet 1884) ;

commis rédacteur de 2^e classe à la direction de l'intérieur de Cochinchine (9 octobre 1884) ;

campagne de guerre (8 janvier 1885-2 février 1886) ;

commis de 4^e classe de l'administration centrale du ministère des colonies (17 septembre 1886) ;

commis expéditionnaire (réorganisation)(janvier 1887) ;

commis rédacteur (1^{er} juillet 1889) ;

officier d'académie (14 juillet 1890) ;

sous-chef de bureau (1^{er} août 1894) ;

officier de l'Instruction publique (31 mars 1900) ;

chef de bureau (1^{er} mai 1902) ;

chevalier de la Légion d'honneur (2 janvier 1904) ;

membre de la commission archéologique de l'Indo-Chine (18 janvier 1908) ;

délégué de l'Indo-Chine à la conférence télégraphique internationale de Lisbonne (1908) ;

sous-directeur (6 juillet 1909) ;

président de la commission permanente des marchés et des recettes des colonies (19 juillet 1909) ;

sous-directeur en service détaché ; chef du service colonial de Marseille (1^{er} juillet 1911) ;

officier de la Légion d'honneur (24 juillet 1912) ;

délégué régional de l'association des Dames françaises dans la 15^e région (16 août 1914-1^{er} janvier 1918) ;

directeur de l'École Coloniale (1^{er} janvier 1918-1926) ;

secrétaire général du Conseil supérieur des colonies (octobre 1925) ;

Décédé à Paris, le 9 mai 1943.

Société foncière du Cambodge

(L'Information d'Indochine, économique et financière, 26 octobre 1933)

La Société foncière du Cambodge a été fondée à Pnom-Penh le 30 mars 1927 sous le patronage de la Banque franco-chinoise et de diverses personnalités tant locales que métropolitaines.

Elle a pour objet toutes opérations immobilières et foncières, le placement hypothécaire de fonds, le prêt à la construction, etc.

Son siège social est à Pnom-Penh, avenue Boulloche. Elle est actuellement administrée par un conseil d'administration ainsi composé : M. Max Outrey, président et administrateur délégué ; MM. A[uguste] Bataille [avocat-défenseur à Vinh-Long, puis avocat à la cour d'appel de Saïgon, également président des Caoutchoucs de Chamcar-Lœu], Albert Bonniel, André Bussy [BFC], Georges Carrère [BFC], Eugène Colas, André Crémazy, André Faurie, Joseph Labbé, Maurice Le Gallen, Ernest Outrey,

administrateurs. La direction générale est assurée par M. Charles Lambert, qu'assiste M. Georges Pujol, directeur général adjoint.

Capital

Le capital qui était à l'origine de 500.000 francs divisé en 5.000 actions de cent francs a été successivement porté à 2.500.000 en 1927, à 10.000.000 en 1928 et à 20.000.000 en 1929. Les deux dernières émissions ont été réalisées avec une prime de 5 francs par action de 100 francs.

Outre les 200.000 actions formant le capital, il existe 3.000 parts bénéficiaires sans valeur nominale.

Après paiement de l'intérêt statutaire de 8 % aux actions, les bénéfices nets sont répartis :

- 15 % au conseil d'administration ;
- 25 % aux parts de fondateurs ;
- 60 % aux actions.

Activité de la société

Dès son premier exercice social, la société achète des terrains à Pnom-Penh et dans divers centres urbains du Cambodge. Elle commence ses opérations de prêts hypothécaires et à la construction.

En 1928 est entreprise la construction d'un immeuble à Pnom-Penh.

Jusqu'en 1929, le programme d'acquisition de terrains et d'immeubles a été normalement poursuivi.

Immeubles

Au 31 décembre 1929, la Société possédait les immeubles ci-après.

Le domaine foncier ne s'est accru qu'en 1932 par suite de l'acquisition de certains immeubles gageant des prêts hypothécaires, à Pnom-Penh:

Un immeuble à étage, 21, avenue Boulloche (1.125 m²) où est installé le siège social.

Un immeuble, 102 et 103, quai Piquet, contenant deux logements (1.208 m²).

Un immeuble, 11, boulevard Miche, comprenant une maison de rapport à étage (2.030 m²).

Un immeuble, rue Paul-Bert, contenant 38 compartiments à étage (3.258 m²).

À Kampot :

Un lot d'immeubles comprenant 39 compartiments à étage et 11 compartiments à rez-de chaussée

Terrains

À Pnom-Penh : deux terrains d'une contenance globale de 7.287 m² situés l'un avenue Boulloche et rue Bellanger, l'autre rue Francis-Garnier et rue Paul-Bert.

À Battambang: un terrain de 2.070 m² ;

À Kep-Plage : un terrain de 3.386 m² ;

À Siem-Reap : deux terrains d'une contenance globale de 2.738 m² ;

À Takeo : un terrain de 440 m².

Portefeuille-titres

On a peu de renseignements sur le portefeuille-titres, qui apparaît pour la première fois au bilan de 1929

Le rapport du conseil pour cet exercice indique qu'il s'agit de participations dans d'autres sociétés immobilières et que les actions sont évaluées au prix d'achat bien qu'elles aient déjà enregistré, à cette époque, une plus-value intéressante. L'augmentation de ce poste au bilan de 1930 n'est l'objet d'aucune déclaration de la part du conseil ou des commissaires.

Depuis l'exercice 30, des amortissements ont été pratiqués chaque année.

La situation au 31 décembre 1932

Les comptes au 31 décembre 1932 font ressortir la situation suivante :

La société a immobilisé 9.055.547 francs dans ses immeubles de rapport et 14.223.690 francs dans des opérations de prêts hypothécaires et d'ouvertures de crédit; elle vit sur ses revenus immobiliers, sur les rentrées d'intérêts et sur son crédit en banque.

Comme tous les établissements similaires, la Société foncière du Cambodge éprouve des difficultés dans le recouvrement du montant de ses prêts, et se voit dans l'obligation d'absorber les gages de ses débiteurs défaillants. La rente de ses immeubles reste faible et leur valeur a nécessairement baissé dans de notables proportions. Les résultats de l'exploitation ne sont nullement alarmants, puisque les recettes réellement encaissées au 31 décembre 1932, dépassent 2 millions pour 23 millions de capital travaillant productivement.

Voici en quels termes le conseil apprécie les résultats de l'exercice :

Ces mouvements en sens inverse tiennent à ce qu'en raison de la situation actuelle, d'une part, nous avons fait fort peu de nouvelles affaires et d'autre part, nous avons été amenés à faire exécuter un certain nombre de débiteurs défaillants et à nous porter acquéreurs des gages que nous détenions.

La valeur des acquisitions nouvelles ainsi faites n'est pas sensiblement inférieure à celle des prêts qu'elles remplacent, ce qui est le témoignage de la prudence avec laquelle étaient évalués nos gages.

Au passif, le poste « Crédeurs divers » s'élève à 4.506.224 fr. en diminution de 1.175.308 fr. sur le chiffre de 1931.

Dans l'ensemble, la situation de votre Société est donc relativement satisfaisante eu égard aux difficultés actuelles, mais il faut reconnaître que le rendement de notre domaine immobilier est encore très inférieur à ce qu'il devrait être et que nos immeubles ont subi, comme partout en Indochine, une dévalorisation dont nous sommes obligés de tenir compte.

Il en est de même pour nos terrains dont la mise en valeur est retardée pour l'instant.

Les intérêts et les amortissements des prêts hypothécaires rentrent avec quelques difficultés et doivent être surveillés très attentivement.

Notre portefeuille-titres, d'ailleurs peu important, a été également affecté par la crise actuelle et sa valeur comptable doit faire l'objet d'une certaine révision.

Pour toutes ces raisons, nous avons estimé de bonne gestion d'appliquer la totalité des résultats à amortir les divers postes de notre actif et nous ne pouvons, à notre regret, vous proposer pour cette année, la distribution d'un dividende même réduit.

Nous espérons, grâce aux mesures de prudence que notre directeur général [Charles Lambert] a prises, d'accord avec nous, pouvoir attendre sans trop de difficultés la fin de la crise et nous trouver alors en situation de recueillir les bénéfices que vous êtes en droit d'escompter.

Conclusion

La Société foncière du Cambodge a été durement touchée par la crise, comme l'ont été tous les propriétaires d'immeubles et tous les créanciers hypothécaires de la colonie.

Elle a fait un réel effort pour adapter ses frais généraux et les évaluations de son actif à la situation actuelle. Son passif exigible est en diminution. En raison de ses attaches avec un groupe puissant, elle est assurée du concours bancaire qui lui est nécessaire pour attendre des jours meilleurs. Par ailleurs, elle a été prudemment administrée. Pour ses achats de terrains et d'immeubles, pour le choix de ses prêts, elle a bénéficié de la grande expérience de son directeur général, M. Charles Lambert, qui est, depuis le premier jour, la cheville ouvrière de l'affaire.

La Société foncière du Cambodge est assurément parmi les affaires indochinoises qui « tiendront ».

Quant à son avenir, il dépend de facteurs d'ordre général dont il est bien difficile de prévoir aujourd'hui l'évolution.

Bilans comparés

ACTIF						
	1927	1928	1929	1930	1931	1932
Frais de constit. et augm. de capital	31.742,65	188.665,65	1	1	1	1
Immeubles bâtis		748.047,77	7.277.316,24	6.850.710,80	7.245.930,20	9.055.547,10
Immeubles en construction		1.054.200,00				
Terrains	547.055,40	1.083.946,76	1.094.238,10	1.168.296,30	1.068.296,30	968.206,30
Matériel mobilier	16.293,10	57.619,30	59.933,40	100	1.926,40	1.926,40
Banques	22.196,05	26.279,35	1.095.147,25			
Prêts hypothécaires	3.254.025,10				16.974.485,60	14.223.690,40
Prêts à la construction	290.250,00			901.000,00		
Ouvertures de crédit				901.000,00		
Portefeuilles-titres et participations			650.000,00	880.000,00	727.963,80	619.100,80
Débiteurs divers		252.455,80	620.038,70	150.082,90	62.249,40	2.403,90
Impôts à récupérer			111.230,40	159.044,20	199.783	233.436,10
Comptes d'ordre	2.217.660,00	372.829,37				

PASSIF						
	1927	1928	1929	1930	1931	1932
Capital	500.000,00	10.000.000,00	20.000.000,00	20.000.000,00	20.000.000,00	20.000.000,00
Prime sur augmentation capital			170.709,20	87.584,90	87.584,90	87.584,90
Réserve légale					25.529,65	25.529,65
Banques	3.302.136,30	4.831.794,78				
Créditeurs divers	494.508,60	134.447,50	1.786.214,30	5.350.638,30	5.681.532,60	4.506.224,20
Provision de change	127.772,19					

Bénéfice				510 592,80		
Report à nouveau						

COMPTE DE PROFITS & PERTES						
	1927	1928	1929	1930	1931	1932
DÉBIT						
Frais généraux		644.903,70	376.931,30	1.636.734,20	619.482,10	598.982,80
Impôts & Taxes				94.071,20	43.269,50	33.372,20
Intérêts & Commissions		290.816,88	322.630,60	329.191,50	424.044,70	457.161,20
Change		127.772,19	1.649 869,40	24.802,70		
Amortissements			265 594,20	958 439,80	1.039.281,60	928.532,60
Bénéfice net				510.592,80		
CRÉDIT						
Produits bruts		1.063.492,77	1.484.284,20	2.480.707,90	2.126.077,90	2.018.049,80
Prélèvement sur prime augmentation capital			1.029.290,80	83.124,30		
Provision pour change			101.810,50			

Office du riz
(*Chantecler*, 4 octobre 1934)

Le conseil d'administration de l'office indochinois du riz est composé comme suit :
Lambert, directeur général de la Compagnie foncière du Cambodge...

Électeurs français
de la Chambre mixte de commerce et d'agriculture du Cambodge
(*Bulletin administratif du Cambodge*, mai 1935, p. 639-644)

Nom, prénoms	Âge	Profession ou qualité	Domicile
Lambert (Charles)	63	Dir. Soc. foncière du Cambodge	Phnôm-Penh
Pakiam (Fortuné)	30	Caissier Soc. foncière du Cambodge	Phnôm-Penh
Pujol (Georges)	35	Dir. adj. Soc. foncière du Cambodge	Phnôm-Penh

Foncière du Cambodge
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 24 août 1935)

MM. Bonniel et Max Outrey arrivent à expiration cette année

COMPAGNIE FONCIERE DU CAMBODGE
(*Le Temps*, 8 juillet 1936)

L'assemblée générale des actionnaires a approuvé les comptes de l'exercice 1935 et décidé de reporter à nouveau le bénéfice net après dotation de la réserve légale, soit 103.860 francs.

Société foncière du Cambodge
Assemblée générale ordinaire du 1^{er} mai 1937
Rapport du conseil d'administration
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 15 mai 1937)

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous soumettre le bilan et le compte de profits et pertes de votre société au 31 décembre 1936.

Les résultats d'exploitation s'élèvent à 746.170,50 fr. contre 610.827 fr. en 1935. Ils sont donc en augmentation de 135.643.50 fr. ; toutefois, cette amélioration ne provient pas d'une augmentation des recettes, elle est due entièrement à une réduction des frais généraux et des charges financières.

Devant les difficultés que nous éprouvons depuis le début de la crise à faire rentrer les sommes dues par nos emprunteurs, nous avons procédé, au cours des années dernières, à la réalisation de certains gages.

Nous avons accentué cette politique en 1935, à la faveur de l'exemption des droits de mutations qui a été accordée par l'administration, pour les immeubles faisant l'objet de datations en paiement entre débiteurs et créanciers hypothécaires.

C'est ainsi que nous avons incorporé à notre domaine, sans frais élevés 3.500.000 fr. de gages immobiliers cédés par nos emprunteurs contre annulation de leurs dettes.

De ce fait, nos recettes d'intérêts ont diminué d'environ 136.000 fr.

Nous ne faisons, du reste, plus de prêts hypothécaires et si la réglementation actuelle n'est pas modifiée, nous devons renoncer à cette forme de notre activité.

Nous aurions dû retrouver, sous forme de loyers, ce que nous perdions en intérêts.

Mais les restrictions imposées aux propriétaires par les décrets-lois de 1935 ont fait sentir leur plein effet en 1936, comme nous vous l'avions fait prévoir lors de votre dernière assemblée, de telle sorte que, malgré l'augmentation importante de votre domaine, les loyers encaissés n'accusent qu'une progression de 60.000 fr. sur ceux de 1935.

Nous espérons toutefois que l'amélioration de la situation générale, consécutive à la dévaluation de la piastre, nous permettra d'accroître le rendement de nos immeubles, notamment si les limitations actuelles du prix des loyers cessent d'être appliquées en Indochine.

Poursuivant notre politique d'économies, nous avons pu ramener les frais généraux de 411.466,20 fr. en 1935 à 302.970 fr. en 1936. Il nous paraît impossible de descendre au-dessous de ce dernier chiffre, sans risques sérieux.

Au cours de 1936, notre compte « créditeurs », qui était, en 1935, de 1.463.823,40 fr., a été ramené à 500.609,50 fr. et notre encaisse était au 31 décembre

1936 de 223.763,20 fr. Nous avons le plaisir de vous annoncer qu'à l'heure actuelle, notre dette est entièrement éteinte.

Les remboursements ainsi effectués créent une situation nette, dont le crédit de votre Société ne pourra que profiter et qui facilitera l'obtention de crédits nouveaux, au cas où les opérations intéressantes, dépassant les possibilités de notre trésorerie, se présenteraient à l'avenir.

La réduction de notre passif a entraîné une diminution correspondante de nos charges financières qui n'ont atteint que 86.963 fr. en 1936 contre 221.501,10 fr. en 1935.

Sous réserve des crédits nouveaux qui pourraient nous être nécessaires, le cas échéant, comme nous venons de vous l'indiquer, nos charges financières resteront limitées à un montant insignifiant.

Nous avons le sentiment, Messieurs, que la dépréciation continue qui n'a cessé d'affecter la valeur du domaine propre et des gages de votre société depuis le début de la crise, paraît avoir pris fin au cours de ces derniers mois. Il devient donc possible d'estimer, avec un degré suffisant d'exactitude, la valeur de son actif et d'y ajuster les chiffres figurant au bilan.

C'est une étude à laquelle nous nous attachons. Elle nous conduira peut-être à vous proposer une réorganisation de la Société qui ne devrait en aucun cas affecter la valeur effective de vos titres et permettrait, en dégagant les résultats d'exploitation des prochains exercices des amortissements que nous aurions encore à faire, de les rendre disponibles en vue l'attribution régulière d'un dividende.

Si, comme tout permet de l'espérer, l'amélioration constatée depuis quelque temps dans la situation économique de l'Indochine persiste, nous serons ainsi à même d'en ressentir à notre tour les heureux effets.

Sur les résultats d'exploitation de l'exercice 1936, soit 746.170,50 fr.

nous avons appliqué aux amortissements

— sur immeubles : 600.000

— aux terrains : 100.000

700.000

Le solde du compte de profits et pertes s'établit donc à 46.170,50 fr.

Nous vous proposons, après avoir prélevé, conformément à la loi, 5 % de ce montant pour la Réserve légale, soit 2.308,55 fr.

de reporter à nouveau 43.601,05 fr. qui, ajoutés. au Report à nouveau antérieur, portera le total à 167.978,50 fr.

Au cours de l'année, nous avons eu à déplorer le décès de M. André Crémazy, survenu quelques jours avant votre dernière assemblée générale. Vous vous associez certainement aux vifs regrets que nous avons éprouvés de la disparition de notre collègue qui était l'un des fondateurs de la société. Nous vous demandons de donner *quitus* de sa gestion d'administrateur à sa succession.

Par application de l'article 24 de nos statuts, deux administrateurs, MM. Labbé et Maspero, sont sortants cette année. Ces messieurs, qui sont rééligibles, se représentent à vos suffrages.

Vous aurez également à désigner les commissaires des comptes et à fixer leurs émoluments pour l'exercice 1937.

Conformément à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, nous vous rendons compte que les opérations faites avec certains de vos administrateurs ou avec des Sociétés dans lesquelles ils ont des intérêts n'ont été que des opérations normales et courantes, et nous vous demanderons de leur renouveler les autorisations exigées par les dispositions légales.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1936

Annuaire Desfossés 1937, p. 1948 :
Société foncière du Cambodge
Max Outrey, pdt-adm. dél. ; A. Bataille, A. Bonniel, A. Bussy, G. Carrère, E. Colas, J. Labbé, M. Le Gallen, G. Maspero, E. Outrey.
Commissaires aux comptes : MM. Pillet, Matton.

CAMBODGE
M. Charles Lambert est partant
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 22 mai 1937)

Demain dimanche, M. Charles Lambert, président de la Fédération cambodgienne des sports, président de la Protection de l'enfance, délégué au Grand Conseil et pourvu encore de nombreuses autres fonctions bénévoles, va rentrer en France prendre un congé de quelques mois.

Au Cambodge, où l'activité incessante de ce très honnête homme et homme de bien est extrêmement appréciée, on s'inquiète du vide considérable que va provoquer son absence. Avant même son départ, on se préoccupe déjà de son retour que l'on souhaite dans un délai assez court.

Nous présentons à M. C. Lambert l'expression de nos vœux sincères, pour un bon voyage et un bon séjour au sein de sa chère famille.

Société foncière du Cambodge
Exercice 1937
Assemblée générale ordinaire du 28 mai 1938
Rapport du conseil d'administration
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 13 août 1938)

Messieurs,

[...] Nous tenons tout d'abord à vous dire que la situation s'est sensiblement améliorée depuis votre dernière assemblée.

D'une part, nous sommes entièrement libérés d'un passif qui nous imposait de lourdes charges financières et nous disposons maintenant d'une trésorerie assez large, comme vous le constaterez par la lecture du bilan.

D'autre part, à la faveur du redressement de la situation générale en Indochine, notre domaine, qui avait cessé de se déprécier l'an dernier, paraît, selon certains indices, avoir tendance à se revaloriser.

L'étude à laquelle nous faisons allusion lors de votre dernière assemblée nous a amenée à estimer que le prix de nos immeubles et de nos terrains au bilan concorde, dans son ensemble, avec leur valeur marchande.

Dans ces conditions, il ne paraît plus nécessaire de consacrer les résultats d'exploitation à des amortissements d'actif ; *a fortiori*, une réorganisation financière de notre société n'est-elle plus à envisager actuellement.

Aucun prêt nouveau n'a été effectué au cours de l'exercice, les règlements actuels nous rendant très difficile ce genre d'opérations.

Les prêts existants ont été remboursés à concurrence de 500.000 fr. et il en a été annulé pour 80.000 fr., les gages correspondants nous étant donnés en paiement.

Nous avons vendu quelques immeubles et un terrain parmi ceux qui présentaient le moins d'intérêts pour notre société. Ces ventes se sont élevées à 250.000 fr. ; elles ont été faites à des prix au moins égaux à ceux de l'inventaire.

L'exploitation de nos immeubles souffre toujours de la réduction légale de 10 % sur les loyers qui, selon nous, n'aurait pas dû être appliquée dans la Colonie. Nous espérons que, déjà abrogée dans la Métropole, en ce qui concerne les locaux d'habitation, elle le sera bientôt en Indochine, ce qui nous rendra la liberté de notre gestion.

Abstraction faite des dépenses indispensables, nous nous sommes abstenus de réinvestir aucune fraction des sommes encaissées en cours de l'exercice, désirant en premier lieu rembourser le solde de nos dettes et conserver des disponibilités suffisantes pour les opérations à venir.

Le bilan qui vous est soumis témoigne que notre but a été atteint.

Les résultats d'exploitation de 1937 s'élèvent à 758.172 fr. 30. Ils ne dépassent que de 12.000 fr. environ ceux de 1936, mais, comme nous vous l'avons indiqué plus haut, il n'y a pas lieu d'en affecter une partie à des amortissements.

Les frais généraux enregistrent un léger supplément des dépenses qui est dû à l'application des nouvelles lois sociales et au voyage de notre directeur général [Charles Lambert] en France.

Le bilan étant maintenant assaini, et les conditions générales s'étant améliorées, il est possible de sortir du recueillement qui s'imposait pendant les dernières années et de redonner à votre société une activité normale.

Dans cet esprit, nous avons décidé, sur la proposition de notre directeur général pendant son séjour en France :

— en ce qui concerne notre domaine propre, de continuer à réaliser graduellement les éléments les moins intéressants, ce qui était impossible jusqu'au début de l'an dernier ;

— de procéder également à de nouvelles acquisitions, si des occasions avantageuses se présentent dans la mesure de nos disponibilités ;

— enfin, de faire effectuer des travaux de réfection et de modernisation dans certains immeubles déjà anciens, de manière à pouvoir en tirer un meilleur rendement.

Pour ne pas augmenter arbitrairement le prix de nos immeubles au bilan, nous porterons le coût de ces travaux de réparations à un compte d'attente et nous l'amortirons tout de suite ou graduellement selon son importance, sur une provision qui sera constituée à cet effet. Nous vous demanderons tout à l'heure de porter à cette provision une première somme de 100.000 fr.

Telle est, Messieurs, la politique que nous comptons poursuivre, convaincus d'avance que vous vous y rallierez.

Cette politique entraînera certainement des mises de fonds importantes, ce qui nous interdit de trop réduire notre encaisse actuelle.

En revanche, sous réserve que nos efforts ne soient pas entravés par des événements échappant à notre contrôle, elle se traduira, pensons-nous, par un accroissement de profits qui vous permettra de recueillir les fruits de votre longue patience.

Dès aujourd'hui, nous sommes à même de vous proposer un premier dividende de 662.200 fr., tout en ménageant notre trésorerie, pour les raisons que nous vous avons dites.

Si vous approuvez nos propositions, le règlement des comptes de 1937 s'établira comme suit (en fr.) :

Sur les résultats de l'exercice	758.172,30	
5 % doivent être portés à la Réserve légale		37.908,62
Il restera disponible	720.263,68	
Il sera réparti aux actions un dividende brut de	662.200,00	
Le reliquat de	58.063,68	
Joint au report des exercices antérieurs de		167.978,50

Forme un total de 226.042,18
Sur lequel nous vous proposons de porter 100.000,00
A une provision pour grosses réparations et de reporter à nouveau le solde de
126.042,18
Sur le dividende brut de 682.200,00
Nous aurons à retenir le montant des taxes de transmission avancées par la société
en ce qui concerne les actions au porteur, soit 296.019,96
Et il sera distribué en espèces 366.180,04
Moins l'impôt sur le revenu aux taux actuellement en vigueur.
Vous conseil a appelé à siéger, en remplacement de M. Crémazy décédé, la Société
financière d'Indochine [Sofinindo] et nous vous prions de bien vouloir ratifier cette
nomination.
Par application de l'article 24 de nos statuts, deux administrateurs désignés par le
sort, MM. Faurie et Ernest Outrey, sont sortants. Nous vous rappelons qu'ils sont
rééligibles et les proposons à nouveau à vos suffrages. [...]

SOCIÉTÉ FONCIÈRE DU CAMBODGE
Exercice 1938

Assemblée générale ordinaire du 24 juin 1939
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 14 octobre 1939)

Rapport du conseil d'administration

Messieurs.

[...] Au cours de l'exercice écoulé, nous avons poursuivi l'exécution du programme
que nous vous avons exposé et que vous avez approuvé lors de votre dernière
assemblée.

En ce qui concerne le domaine immobilier de votre société, nous avons continué à
améliorer à la fois sa composition et son rendement.

D'une part, nous avons vendu quelques immeubles, parmi ceux qui nous ont paru les
moins intéressants à exploiter. Ces ventes ont laissé, sur les prix figurant au bilan, un
profit qui est compris dans les résultats de l'exercice.

D'autre part, nous avons entrepris la construction d'un groupe de compartiments, sur
un terrain que nous avons acquis de la municipalité, par adjudication, place du nouveau
marché de Pnom-penh.

Ces compartiments étaient en voie d'achèvement au 31 décembre. L'époque à
laquelle nous sommes réunis nous permet de vous annoncer qu'ils sont maintenant
achevés et loués dans de bonnes conditions.

Le poste Immeubles du bilan s'est accru de 171.907,70 fr., montant net de
l'augmentation résultant de ces opérations, les ventes effectuées venant en déduction
des sommes engagées dans la construction.

Nous pouvons vous annoncer que le reliquat des travaux est définitivement réglé à
l'heure actuelle.

Nous envisageons de mettre en valeur, par des constructions nouvelles, certains
terrains appartenant déjà à votre société. De nouvelles sommes devront être consacrées
à ces opérations pendant le présent exercice.

Nous avons fait procéder aux travaux de grosses réparations prévues dans notre
programme.

Le coût de ces travaux qui s'est élevé à 117.271,70 fr. a été imputé, à concurrence
de 100.000 fr., sur la provision constituée l'an dernier.

Nous vous proposerons de constituer une nouvelle provision pour les travaux à exécuter en 1939. L'expérience prouve que ce genre de débours représente un placement profitable, en permettant d'obtenir un meilleur rendement de nos locations.

Pour les raisons que vous connaissez, nous n'avons consenti aucun prêt nouveau, nous bornant à assurer le règlement graduel des prêts restant en cours.

Les remboursements normaux se sont élevés à 283.460,80 fr. Quant aux prêts, dont le service d'intérêts et d'amortissement présente des retards, nous n'avons pas jugé utile, en 1938, de faire vendre les immeubles que nous détenons en garantie, ni de nous les faire donner en paiement.

Ce mode de règlement éventuel retient cependant toute notre situation et nous l'adopterons lorsque nous le jugerons le plus favorable aux intérêts de votre société.

Nous croyons intéressant de vous signaler que les tribunaux nous ont donné gain de cause à deux reprises successives à l'occasion d'un procès qui nous a été intenté par l'un de nos débiteurs.

Le portefeuille-titres n'appelle aucune observation particulière, sinon qu'il nous apporte maintenant un courant régulier de recettes.

Vous constaterez que votre société n'est plus grevée d'aucun passif et qu'elle dispose d'une trésorerie aisée. Toutefois, nous insistons sur la nécessité de la ménager pour faire face aux débours que nous aurons à faire.

Les produits bruts de l'exercice ont atteint 1.843.538 fr. 60 contre 1.137.093 fr. en 1937.

Seules les recettes d'intérêts ont légèrement fléchi, du fait de la réduction du capital des prêts en cours.

Les autres recettes, notamment le revenu des immeubles, sont en progression marquée ; elles comprennent également le profit réalisé sur les ventes d'immeubles.

Les charges de l'exercice, qui s'élèvent à 433.949 fr. 56, comprennent, en particulier, les frais entraînés par la distribution d'un premier dividende, après plusieurs exercices improductifs. Certains de ces frais peuvent être considérés comme exceptionnels et ne devant pas charger les prochains exercices, de même les dépenses qu'a nécessitées notre défense dans l'instance engagée contre nous dont il a été déjà question.

En résumé, les résultats d'exploitation de l'exercice ont atteint 809.589 fr. 04 contre 758.172 fr. 40 en 1937.

Nous avons consacré avant bilan une somme de 51.271 fr. 70 à l'amortissement du reliquat des grosses réparations et du Matériel et mobilier, ce qui fait ressortir pour l'exercice 1938, un résultat net de 758.317 fr. 34, égal à celui de 1937.

Nous vous proposons de fixer le dividende brut à 3 fr. contre 3 fr. 311 l'an dernier, en vous faisant observer que vous n'aurez plus à supporter les taxes de transmission des exercices antérieurs.

Si vous approuvez ces propositions, le règlement des comptes de l'exercice 1938 s'établira comme suit (en fr.) :

Sur les résultats nets de	758.317,34	
5 % doivent être portés à la Réserve légale		37.915,87
Il restera disponible	720.401,47	
Le dividende de 3 fr. par titre absorbera	600.000,00	
Le reliquat de	120.401,47	
joint au report de l'exercice présent		126 012,18
forme un total de	246.443,65	
sur lequel il sera porté une somme de	140.000,00	
à une provision pour grosses réparations, et il sera reporté à nouveau		
	106.443,65	

L'un de vos administrateurs, M. BATAILLE, nous a adressé sa démission que nous avons dû accepter en lui adressant tous nos regrets de cette décision. Nous tenons à lui

exprimer nos remerciements pour la précieuse collaboration qu'il nous a toujours apportée. Nous vous proposons de lui accorder le *quitus* de sa gestion.

Pour le remplacer, le conseil a fait appel à notre directeur général, M. Charles LAMBERT, dont nous n'avons pas besoin de vous signaler les services rendus à la société, et nous vous prions de vouloir bien ratifier cette nomination.

Par application de l'article 24 de nos statuts, deux administrateurs sont sortants : MM. André BUSSY et Georges CARRÈRE. Nous vous rappelons qu'ils sont rééligibles et les proposons de nouveau à vos suffrages. [...]

Foncière du Cambodge

(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 24 juin 1939)

Les comptes de l'exercice 1938 se soldent par un bénéfice de 758.317 fr. contre 758.172 francs en 1937. Le conseil propose à l'assemblée ordinaire du 24 juin la distribution d'un dividende de 3 fr. brut par action contre 3 fr. 31 brut l'an dernier.

Conseil français des intérêts économiques et financiers du protectorat du Cambodge
(*Bulletin administratif du Cambodge*, septembre 1939)

CIRCONSCRIPTION DE PHNÔM-PENH

A. — Section de Phnôm-Penh—Kandal (p. 1571-1584)

Nom, prénoms	Âge	Profession ou qualité	Domicile
Lambert (Charles)	68	Dir. Soc. foncière du Cambodge	Phnôm-Penh
Pakiam (Fortuné)	33	Caissier Soc. foncière du Cambodge	Phnôm-Penh

Annuaire Desfossés 1940, p. 409 :

Société foncière du Cambodge

Max Outrey, pdt-adm. dél. ; A. Bonniel, A. Bussy, G. Carrère, E. Colas, A. Faurie, J. Labbé, M. Le Gallen, G. Maspero, E. Outrey, Société financière de l'Indochine.

Commissaires aux comptes : MM. Dalet, Matton.

SOCIÉTÉ FONCIÈRE DU CAMBODGE

Assemblée générale ordinaire du 22 juin 1940

(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 27 juillet 1940)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs.

Nous avons l'honneur de vous soumettre le bilan et le compte de Profits et pertes de votre société au 31 décembre 1939.

Au cours de cet exercice, nous nous sommes efforcés, malgré les difficultés de l'heure, de conserver à votre société son activité, telle que nous l'avions définie dans nos précédents rapports.

Notre domaine immobilier est passé de 14.718.808,00 fr. à 17.073.067 fr.

La construction de notre groupe de compartiments sur la place du Nouveau Marché de Phnom-Penh a été terminée au milieu de l'année et ces compartiments sont maintenant en plein rapport.

Le procès engagé contre nous par l'un de nos plus importants débiteurs hypothécaires s'est terminé à notre avantage. À la suite de la réalisation judiciaire de nos gages, nous sommes entrés en possession d'un groupe intéressant d'immeubles.

Enfin, nous avons entrepris la construction d'un groupe de compartiments à Phnom-Penh sur un terrain sis route de Saïgon.

Par contre, nous avons réalisé, dans de bonnes conditions, quelques immeubles d'un rapport insuffisant.

En vue d'un meilleur rendement, nous avons fait procéder à des aménagements et réparations sur un certain nombre de compartiments, tant à Phnom-Penh que dans l'intérieur.

Ces travaux ont été imputés sur la provision de 140.000 fr. que vous aviez constituée, à cet effet, l'année dernière.

Le produit de l'exploitation de notre domaine immobilier s'est élevé à 897.516 fr., chiffre sensiblement supérieur à celui de l'an dernier. Nous sommes fondés à espérer qu'il s'améliorera encore au cours du présent exercice.

Nous ne vous rappellerons pas pour quelles raisons indépendantes de notre volonté, nous n'avons consenti aucun prêt nouveau.

Le montant de nos prêts hypothécaires et ouvertures de crédit a diminué cette année de 2.097.162 fr. Cette réduction massive tient en grande partie au règlement judiciaire des prêts dont nous vous parlons plus haut.

Quant aux prêts restant en cours qui s'élèvent à 1.647.940 fr., leur règlement final ne semble pas devoir nous inspirer d'inquiétude, malgré les retards qui peuvent se produire dans les versements de quelques emprunteurs. Le produit de nos prêts hypothécaires a atteint 840.107 fr., montant que nous considérons comme exceptionnel.

Il comprend, en effet, l'encaissement d'intérêts arriérés importants — qui ne figuraient pas dans les résultats des exercices précédents — et que nous avons récupérés cette année, en réalisant les gages des prêts correspondants.

Les revenus de notre portefeuille-titres sont encore en légère augmentation cette année.

Sans charges, notre trésorerie reste aisée. Toutefois, nous tenons à insister sur le devoir que nous avons de réserver en partie cette trésorerie pour entreprendre les constructions que nous projetons en vue de l'accroissement de notre domaine immobilier, dès que les prix des matériaux et de la main-d'œuvre permettront de le faire.

Les produits bruts de l'exercice se sont élevés à 1.775.166 fr., contre 1.243.538 fr. en 1938. Si, comme nous vous l'avons expliqué tout à l'heure, nos recettes d'intérêts sont beaucoup plus élevées que l'année dernière, c'est un fait passager et qui ne se renouvellera pas, puisque le chiffre de nos prêts hypothécaires se trouve réduit.

Il n'en reste pas moins que nos autres recettes, et spécialement celles provenant de nos immeubles, sont également en augmentation et nous nous efforcerons de maintenir cette progression.

Les charges de l'exercice, comme nous l'avons prévu, sont en réduction sur celles de 1938.

En résumé, les résultats de l'exercice ont atteint 1.378.811 fr. contre 809.589 fr. en 1938. Comme de coutume, nous avons amorti le Matériel et mobilier de 180 fr., ce qui fait ressortir un résultat net de 1.378.631 fr.

Ainsi que vous pourrez vous en rendre compte, nous avons modifié la présentation de notre compte Profits et pertes pour nous conformer aux nouvelles prescriptions en vigueur.

Nous vous proposons, après le versement statutaire à la Réserve légale, de fixer le dividende brut à 4 fr. contre 3 fr. l'an dernier. Sur le reliquat, en vue de poursuivre la politique d'amélioration de nos immeubles dont nous pouvons constater les résultats satisfaisants, nous vous proposons de constituer une provision de 400.000 fr. pour aménagements et grosses réparations, et de reporter le solde à nouveau.

Si vous approuvez nos propositions, le règlement de l'exercice 1939 s'établira comme suit (en fr.) :

Sur les résultats nets	1.378.631,70
5 % à la Réserve légale	68.931,58
Disponible	1.309.700,12
Le dividende de 4 fr. absorbera	800.000,00
Sur le reliquat, une provision pour Aménagements et grosses réparations	400.000,00
Reste	109.700,12
qui, joint au Report de l'exercice précédent	106.443,65
forme un total de	<u>216143,77</u>

qui serait reporté à nouveau.

En raison de l'amélioration de la situation et pour tenir compte aux membres de votre conseil d'administration des charges et services qui leur sont imposés, votre assemblée examinera s'il ne lui paraît pas équitable de rétablir à 40.000 fr. l'ensemble des rémunérations du conseil d'administration qui, nous vous le rappelons, avait été ramené sur sa proposition de 60.000 fr. à 20.000 fr. par réductions successives.

Nous vous demandons également de relever à 2.000 fr. l'allocation accordée au commissaire aux comptes signataire du rapport.

La Société financière d'Indochine [Sofinindo] nous a adressé sa démission d'administrateur de notre société à la suite de sa fusion avec la Banque franco-chinoise.

Nous tenons à exprimer à la Société financière d'Indochine [Sofinindo] nos remerciements pour la précieuse collaboration qu'elle nous a apportée et nous vous proposons de lui accorder *quitus* de sa gestion.

Votre conseil a désigné pour la remplacer M. Marc Bénignus, qui, déjà, la représentait parmi nous et qui siégera désormais à titre personnel.

Par application de l'article 24 de nos statuts, deux administrateurs sont sortants : M. Charles Lambert et, précisément, M. Marc Bénignus. Nous vous rappelons qu'ils sont rééligibles.

Vous aurez également à désigner les commissaires aux comptes et à fixer leurs émoluments jusqu'à votre prochaine assemblée.

Nous vous rendons compte, conformément à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, que les opérations traitées avec certains de vos administrateurs ou les sociétés et établissements dans lesquels ils ont des intérêts, n'ont été que d'ordre courant et ont présenté un caractère normal. Nous vous demandons de nous en donner acte et de renouveler à vos administrateurs l'autorisation prévue par la loi.

.....

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1939 (en fr.)
(Après répartition)

ACTIF	
Frais de constitution et d'augmentation de capital	1
Terrains	902.836,80
Immeubles	17.122.744,90
Matériel et mobilier	1
Prêts hypothécaires	1.647.940,40
Portefeuille-titres	329.100,00
Débiteurs divers	51.315,00
Impôts à récupérer	131.007,04
Caisse et banques	1.911.797,40
Compte d'ordre	22.282,10
	<u>22.119.025,64</u>
PASSIF	
Capital	20.000.000,00
Prime sur augmentation de capital	87.584,90
Réserve légale	195.702,37
Fonds général de prov.	300.000,00
Provision pour aménagements et grosses réparations	404.738,20
Créditeurs divers	18.206,80
Divid. restant à payer	96.649,60
Dividende 1939	800.000,00
Report à nouveau	216.143,77
	<u>22.119.025,64</u>

RÉSOLUTIONS

Ces sept résolutions... sont approuvées à l'unanimité.

LES GRANDES ASSEMBLÉES
La Commission mixte du Grand Conseil
(L'*Avenir du Tonkin*, 24 décembre 1940)

2° Notabilités du Sud
Membres titulaires français
Lambert, directeur de la Société foncière de Phnom penh.

Sports et jeunesse
Les sportifs indochinois chez le gouverneur général
(*L'Écho annamite*, 22 décembre 1941)

Le vice-amiral d'escadre Jean Decoux, gouverneur général de l'Indochine, a reçu dimanche matin les personnalités du comité indochinois des sports qui lui ont été présentées par le capitaine de frégate Ducoroy. Ce comité, qui comprend les représentants de tous les pays de l'Union, est composé de :

Au Cambodge : MM. [Charles] Lambert, président de l'Association sportive... (Arip)

Société foncière du Cambodge

Assemblée générale ordinaire du 2 mai 1942

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 6 juin 1942)

Messieurs,

Conformément à la Loi et aux dispositions de l'article 36 des statuts, nous vous avons convoqués en assemblée générale pour vous exposer les résultats de l'exercice 1940 et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes de cet exercice arrêté au 31 décembre 1940.

L'irrégularité des communications avec la Métropole n'a pas permis de vous réunir au cours du premier semestre de 1941 ; aussi cette assemblée générale ordinaire est-elle convoquée extraordinairement.

Durant l'exercice 1940, les produits bruts d'exploitation se sont élevés à fr. 1.581.184,30, les dépenses de frais généraux et d'amortissements ont atteint fr. 393.279,70 et le produit net ressort à fr. 1.187.904,60.

Nous avons réalisé dans de bonnes conditions quelques immeubles d'un rapport insuffisant ainsi que 19 compartiments situés à Battambang.

Nous avons achevé la construction d'un groupe de compartiments à Phnompenh sur un terrain sis route de Saïgon, nous appartenant.

Enfin, nous avons poursuivi la réalisation du programme d'aménagements et de réparations de nos immeubles, et nos dépenses à ce chapitre ont excédé la provision constituée à cet effet au cours de votre précédente assemblée générale.

Nous vous proposons, après le versement statutaire à la réserve légale, de fixer le dividende brut à 4 fr., comme pour le précédent exercice. Nous vous proposons aussi de rétablir une provision de 400.000 fr. pour aménagements et grosses réparations afin de nous permettre l'achèvement du programme d'amélioration de notre actif immobilier.

Si vous approuvez nos propositions, le règlement de l'exercice 1940 s'établira comme suit :

Sur les résultats nets.	1.187.904,60
5 % à la Réserve légale	59.395,23
	1.128.509,37
En ajoutant le report à nouveau des exercices précédents	216.143,75
Le solde disponible s'élève à	1.344.653,12
Le dividende de 4 fr. absorbera	800.000,00
La provision pour Aménagements et grosses réparations s'élevant à	400.000,00

Un de nos administrateurs, M. Eugène Colas, ayant été déchu de la nationalité française, nous vous proposons de le révoquer de ses fonctions et de lui donner quitus de sa gestion.

Par application de l'article 24 de nos statuts, deux administrateurs sont sortants, MM. Albert Bonniel et Max Outrey. Nous vous rappelons qu'ils sont rééligibles.

Vous aurez à désigner les commissaires chargés d'examiner les comptes de l'exercice 1941 et à fixer leurs émoluments.

Nous vous rendons compte, conformément à l'article 40 de la Loi du 24 juillet 1867, que les opérations traitées avec certains de vos administrateurs ou les sociétés et établissements dans lesquels ils ont des intérêts, n'ont été que d'ordre courant et ont présenté un caractère normal.

Nous vous demandons de nous en donner acte et de renouveler à vos administrateurs l'autorisation prévue par la Loi.

Nous avons maintenant le pénible devoir de porter à votre connaissance la nouvelle du décès de notre administrateur et ami, monsieur Ernest Outrey.

Notre société perd en lui un ouvrier de la première heure et un conseiller dont la collaboration et la grande expérience nous furent toujours précieuses. Nous avons été votre interprète en exprimant à la famille de notre ami tous les regrets que nous cause sa disparition.

.....

Avis de décès
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 11 octobre 1942)

Madame V^{ve} Charles Lambert,
Albert et Jean Pierre Lambert, élèves au Lycée Yersin à Dalat,
Madame et monsieur Laborne, directeur de la Banque franco-chinoise à Shanghai,
Madame et monsieur Tournes et leurs enfants à Paris,
Monsieur Henri Lambert à Sfax,
Madame et Monsieur Paul Blanchard ¹¹ à Paris,
M^{me} et M. Duchateau et leurs enfants à Saïgon,
M^{me} et M. J. Mouliérac et leur enfant à Alger,
Madame et monsieur Claude Dubel et leur enfant à Paris,
Monsieur Pierre Blanchard à Dakar,
M. Jean Gallen à Saïgon,
Le personnel et le conseil d'administration de la Société foncière du Cambodge,
ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de :

M. Charles LAMBERT

administrateur de 1^{re} classe des Services civils de l'Indochine en retraite,

¹¹ Paul Blanchard : ancien inspecteur de 1^{re} classe des douanes et régies de l'Indochine. Chevalier de la Légion d'honneur après 26 ans de service (*Journal officiel de la République française*, 16 août 1923). Passé au service de la Société financière des caoutchoucs (Socfin). Administrateur et directeur général des Terres-Rouges. Administrateur du Port de commerce de Saïgon, des Caoutchoucs de Padang, de la Compagnie foncière d'Indochine, de la Société foncière et rizicole de Soctrang. Membre (1926), vice-président (1927), président (1929-1930) du Conseil colonial. Réélu conseiller colonial en 1930 mais abandonnant la présidence à M^e Mathieu, notaire, pour cause de retour momentané en France. Représentant du conseil colonial au Grand Conseil des intérêts économiques et financières de l'Indochine lors des sessions de 1929 (président), 1930, 1932 et 1933. Vice-président du Syndicat des planteurs de caoutchouc, il en démissionne au printemps 1937 pour cause de retour en France.

administrateur et directeur général de la Société foncière du Cambodge,
membre de la commission municipale de Pnom-Penh,
membre du Grand Conseil des intérêts économiques et financiers de l'Indochine,
président de la fondation Jules-Brévié et de la protection de l'enfance au Cambodge,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'instruction publique,
grand officier de l'Ordre royal du Cambodge,
commandeur du Sowathara
commandeur du mérite agricole du Cambodge,
commandeur du Dragon d'Annam,
kim-khanh de 1^{re} classe d'Annam,
commandeur de l'Ordre de Siam,
officier de l'Ordre du Japon,

Leur mari, père, oncle, collaborateur, pieusement décédé le samedi 10 octobre 1942 en sa demeure 21, avenue Boulloche à Pnom-Penh.

Les obsèques auront lieu le dimanche matin 11 octobre, à neuf heures du matin.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

La session ordinaire de la Commission mixte du Grand Conseil
(*L'Écho annamite*, 14 décembre 1942)

[...] Après avoir adressé un souvenir ému à la mémoire de Charles Lambert, ancien membre de la Commission mixte, décédé récemment, le président Filuzeau demanda à l'assemblée de passer à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour. [...]

La vie indo-chinoise
L'amiral Decoux au Cambodge
(*L'Écho annamite*, 19 août 1943)

[...] Le cortège officiel s'arrête ensuite aux chantiers de la [cité Charles-Lambert](#) où M. Grosjean, directeur de la Banque franco-chinoise, présenta à l'Amiral des plans de 30 maisons économiques dont l'achèvement prochain atténuera dans une large mesure la crise du logement à Pnompenh.

Une particularité notable de cette construction est que le ciment y est remplacé par un mélange de poudre de briques et de chaux donnant un produit analogue au ciment de pouzzolanes (ciment romain). [...]

SOCIÉTÉ FONCIÈRE DU CAMBODGE
Société anonyme fondée en 1927
(*Bulletin économique de l'Indochine*, 1943, fascicule 2)

Objet : acquisition, construction de tous immeubles, spécialement en Indochine, placements hypothécaires, etc.

Siège social : Phnom-penh (Cambodge), n° 21, avenue Boulloche ; bureau à Paris : 74, rue St-Lazare (à la Banque franco-chinoise).

Capital social : 20.000.000 fr., divisé en 200.000 actions de 100 fr.

A l'origine, 500.000 fr. en 5.000 actions de 100 fr.

Porté en janvier 1928 à 2.500.000 par émission au pair de 2.000 actions de 100 fr.
En décembre 1928 à 10.000.000 par création de 75.000 actions de 100 fr. émises à 105 fr.
En décembre 1929 à 20.000.000 par création de 100.000 actions de 100 fr. émises à 120 fr.

Parts bénéficiaires : 3.000 parts.

Conseil d'administration : MM. Max OUTREY [† 9 mai 1943], président et administrateur-délégué ; M[arc] BÉNIGNUS [Bq fr.-chinoise], A. BONNIEL, A[ndré] BUSSY [Bq fr.-chinoise], G. CARRÈRE [Bq fr.-chinoise], A. FAURIE, J. LABBÉ [Caoutchouc manufacturé], M[arc] LANGLOIS [Bq fr.-chinoise], M. LE GALLEN [Bq fr.-chinoise], G. MASPERO [Bq fr.-chinoise], administrateurs.

Année sociale : close le 31 décembre.

Assemblée générale : avant le 1^{er} octobre — 1 voix par 10 actions.

Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve légale, 8 % d'intérêt aux actions ; sur le solde : 15 % au conseil, 25 % aux parts, 60 % aux actions.

Inscription à la cote : V. N. C. [valeur non connue] (actions et parts : marché hors cote).

Exercices	Bénéfice	Divid. brut total	divid. brut par act.
	milliers de fr.		fr.
1938	758	600	3
1939	1.379	800	4
1940	1.188	800	4
1941	1.188	800	4

Annuaire Desfossés 1945, p. 429 :

Société foncière du Cambodge :

Max Outrey, pdt-adm. dél. ; M. Bénignus, A. Bonniel, A. Bussy, G. Carrère, E. Colas, A. Faurie, J. Labbé, Ch. Lambert, M. Le Gallen, G. Maspero, E. Outrey.

Commissaires aux comptes : MM. Dalet, Matton.

Annuaire Desfossés 1948, p. 462 :

Société foncière du Cambodge :

M. Le Gallen, M. Bénignus, A. Bussy, G. Carrère, A. Faurie, J. Labbé, Ch. Lambert, Langlois-Berthelot.

Commissaires aux comptes : MM. Dalet, Carie.

AEC 1951-1077 — Sté foncière du Cambodge

21, avenue Bouilloche, PNOM-PENH

Bureau à PARIS : 74, rue Saint-Lazare, Paris (9^e) [= Bq franco-chinoise].

Capital. —

Objet. — Placements hypothécaires de fonds et toutes opérations foncières et immobilières.
